



Employeur , malhonnêteté et abus de pouvoir

Par **nico15**, le **08/11/2010** à **17:01**

Bonjour, rn j'ai été embauché il y a 1 mois comme commercial en cdi pour une société franchisé a un opérateur internet et téléphonie, connu. rn le problème c'est que la société ne m'a pas fait signer de contrat de travail , repoussant a chaque fois sa signature. Mais pendant ma collaboration les responsables de cette franchise ont fait preuve d'abus de pouvoir , et d'intimidation en se permettant des comportements insultants, agressifs allant jusqu'au menace de licenciement en jouant sur le fait qu'il n'y a pas de contrat et qu'ils pouvaient ne pas me payer . rn suite a ça j'ai voulu mettre fin a ma période d'essai et j'ai donc envoyé un courrier en AR en respectant la convention collective de cette activité . Depuis les intimidations sont fréquentes et les menaces sont allées jusqu'a la menace physique lorsque j'ai voulu contacter le siège de la société mère ... quelles sont les possibilités pour faire valoir mes droits de salarié et être payé pour le travail effectué? rn merci d'avance pour vos conseils rna bientôt nicolas

Par **pepelle**, le **11/11/2010** à **22:57**

Pas de contrat de travail écrit, pas d'essai = on est embauché directement
Deuxio : vous en êtes où avec cette société actuellement ? Vous êtes encore chez eux, vous avez été payé de votre mois d'essai ?
Tertio : menaces physique, on touche carrément au pénal ici. Vous avez des témoins ?